

CONSEILLER.ÈRE EN INSERTION PROFESSIONNELLE



Le.a conseiller.ère en insertion professionnelle (CIP) favorise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes, rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion. Son action vise à les aider à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi.

Le.a conseiller.ère accueille les personnes individuellement ou en groupe et facilite leur accès à des informations concernant l'emploi, la formation et les services dématérialisés. Il.elle appréhende la personne dans sa globalité et analyse ses besoins. Il.elle identifie ses atouts, ses freins, ses motivations et ses compétences pour élaborer un diagnostic partagé de sa situation.

Afin de soutenir les interactions entre les publics et leur environnement socio-économique, il.elle s'appuie sur ses connaissances du bassin d'emploi, du marché du travail, de l'offre de formation, des dispositifs et des aides.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

- Conseiller en insertion professionnelle
- Conseiller en insertion sociale et professionnelle
- Conseiller emploi formation
- Conseiller à l'emploi
- Chargé d'accompagnement social et professionnel
- Chargé de projet d'insertion professionnelle
- Accompagnateur socioprofessionnel

PUBLICS ET PRÉREQUIS

- Compétences en communication orale et écrite, compétences en bureautique
- Une première expérience professionnelle, y compris en bénévolat ou PMSP.
- Être admis à l'issue de l'entretien sur la base d'une production personnelle
- Responsables ressources humaines ; formateur.trice.s ; consultant.e.s ; responsable de projets d'insertion ou d'accompagnement de personnes et d'entreprises ; représentant.e.s du personnel et conseiller.ère Pôle Emploi ou toute personne désireuse d'une reconversion professionnelle.

DURÉE DE LA FORMATION

- 5 mois pour 567 heures de formation (organisation prévisionnelle) : 462 heures en présentiel, 105 heures en distanciel et 140 h de stage.

COÛT DE LA FORMATION

Frais administratifs : 90 €

Financement Employeurs ou organismes : 6 804 €

- Employeurs : Fonds propres ou via OPCO
- Organismes : Pôle Emploi, CPF ou autres

Tarif pour les parcours partiels

- CP1 : 2 520 €
- CP2 : 2 380 €
- CP3 : 3 680 €

Financement personnel : 5 670 €

MODALITÉS DE SÉLECTION

- Étude du dossier d'inscription et des pièces transmises.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- CCP 1 : Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé
- CCP 2 : Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle
- CCP 3 : Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

COMPÉTENCES VISÉES

- Informer sur les ressources en matière d'insertion et les services dématérialisés concernés
- Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé
- Exercer une veille informationnelle, technique et prospective
- Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial
- Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels
- Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle
- Accompagner une personne à l'élaboration et à la réalisation des projets professionnels
- Concevoir, préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics
- Analyser sa pratique professionnelle
- Déployer des actions de prospection avec les employeurs du territoire
- Apporter un appui technique en recrutement
- Faciliter l'intégration et le maintien du salarié
- Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable
- Intégrer la prévention des risques professionnels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Une mise en situation et la rédaction d'une synthèse
- Un entretien à partir du dossier professionnel et ses annexes
- Un entretien final pour vérifier le niveau de maîtrise des compétences requises



NOUS CONTACTER

INSTITUT DE RESSOURCES EN INTERVENTION SOCIALE

Adresse : 6 bis rue Denis Papin, 92600 Asnières-sur-Seine

Tel : 01 76 64 73 90

Mail : secretariat@institut-iris.fr

Référent handicap : referent-handicap@institut-iris.fr

Site : www.institut-iris.fr



IRIS est engagé dans la certification Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
- ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCES